

# QUELLE MENACE PESE-T-IL SUR LES CHRETIENS EN ORIENT? LE CAS ILLUSTRATIF DES MARONITES DE CHYPRE

Par Elie HATEM

Avocat au Barreau de Paris  
Professeur à la Faculté Libre de Droit et d'Economie de Paris  
Ancien Ministre Plénipotentiaire  
Officier dans l'Ordre du Cèdre  
Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques  
Docteur en Droit

On a souvent tendance à dresser un tableau simpliste sur la situation et le sort des Chrétiens en Orient, en les décrivant comme une minorité opprimée par une majorité musulmane. Cela est peut être fait dans un esprit propagandiste et politique pour semer la peur et la haine et entraîner par conséquent la discorde. Mais cela est parfois fait d'une manière involontaire, par ignorance des réalités. La poussée du fondamentalisme religieux et l'émergence de l'« islamisme » contribuent à accentuer cette image. Certains événements dramatiques qui surviennent dans une région en pleine ébullition et qui visent des communautés chrétiennes, sortis de ce contexte, renforcent cette démonstration et créent un sentiment de peur et de persécution au sein de ces populations, poussées très souvent à quitter leurs terres, à la recherche d'oasis de paix ailleurs.

Un examen plus approfondi de cet Orient compliqué avec sa mosaïque sociale, communautaire, religieuse, démographique, culturelle et politique nous démontre la difficulté de l'expliquer avec des idées voire des formules simples.

La définition et la délimitation géographique de l'Orient sont un préalable à cette difficulté. Il en est de même pour la définition des « Chrétiens d'Orient » qui ne constituent pas une seule entité homogène. Il convient donc de parler des « Chrétiens en Orient », de la situation et du sort de chacune de ces communautés, prise dans son contexte géographique, religieux et politique.

La confusion viendrait aussi de l'assimilation de ces communautés à leurs églises qui sont, pour la plupart, des églises orientales. Cependant, il existe des Chrétiens en Orient dont l'église et le rite ne sont pas orientaux à l'instar des Latins (en Terre Sainte ou un peu partout au Moyen Orient) tandis qu'il existe des églises orientales en Occident. Ainsi, les Orthodoxes en Grèce, dans certains pays de l'Europe de l'Est et Centrale ou en Russie sont exclus du panorama classique descriptif des « Chrétiens d'Orient » alors que les églises de ces communautés sont orientales.

Dans ce même esprit de confusion, certains opposent l'Occident chrétien à l'Orient musulman, en allant même jusqu'à parler des « Chrétiens en Terre d'Islam ». Or, faut-il rappeler que le Christianisme a précédé l'Islam et qu'il a lui aussi pris naissance en Orient? Le Christianisme a en effet émergé en Orient en teintant ses civilisations et ses nations par la couleur de l'espoir du Christ et de la résurrection. Il s'est confronté aux religions et philosophies préexistantes pour se fondre avec elles et donner naissance à une pléthore d'églises et de rites qui illustrent les spécificités culturelles multiples et complexes de ces civilisations. Ainsi, les Assyriens et les Chaldéens de la Mésopotamie, en adoptant le Christianisme, lui ont donné leur teinte culturelle et historique. Longtemps désignés par les « Nestoriens », ils constituent une

branche du « monde syriaque ». Aujourd'hui, environ 80% des Chrétiens en Irak sont Chaldéens (catholiques) ou Assyriens de l'Est (« Nestoriens ») qui sont également répartis en Iran, en Syrie et en Inde, à côté des Malabars (catholiques). De même, l'Égypte des Pharaons, en adoptant le Christianisme, a donné naissance aux Coptes (orthodoxes et catholiques) dont l'origine du nom (*Egyptios* en grec) et la langue liturgique issue de l'égyptien ancien en témoignent. Le royaume d'Arménie, un peu plus loin dans le Caucase, christianisé a donné naissance à deux églises orientales (arménienne orthodoxe et arménienne catholique). Le sort des Arméniens a été hélas dramatique en Orient (en particulier sous l'Empire ottoman), subissant le plus horrible des massacres de l'histoire de l'humanité. La civilisation antique grecque est devenue le berceau de l'empire orthodoxe byzantin. C'est d'ailleurs à Antioche, au cœur même de l'Orient, qu'on donna le nom de « Chrétiens » aux disciples du Christ.

Il ne s'agit pas, dans ces développements, de donner une description exhaustive des communautés chrétiennes, de leur origine et de leurs rites. Mais il convient de rappeler leur présence millénaire dans cette partie de la planète et leur contribution à la vie politique et sociale dans l'émergence des États-Nations actuels, à côté des autres communautés à l'instar des musulmans (sunnites, hanafites, malikites, wahhabites, hanafites, hanbalistes, soufistes, ismaélites, chiites, zāidites, alévites, ismaéliens nizarites ou ismaéliens bohras, alévis, alaouites), des juifs, des druzes, des kurdes (musulmans avec une culture et une civilisation spécifique), des zoratians et d'autres. Il est certain que la coexistence entre ces diverses communautés n'a pas toujours été pacifique ou harmonieuse durant l'Histoire. En Orient, comme en Occident, on a assisté à des heurts sanglants, à des dominations, des vexations et de l'injustice. Mais la plupart de ces communautés a survécu à ces pages sinistres du passé.

Sous l'Empire ottoman qui domina très longtemps une large partie de cet Orient complexe et disparate, le pouvoir central ottoman (la Sublime Porte) gouvernait ces communautés en accordant une spécificité à chacune d'elles. Ces communautés étaient alors qualifiées de « *millets* » (nations), placées la plupart du temps sous l'autorité de leurs chefs spirituels.

Après la chute de l'Empire ottoman et à l'issue de la première guerre mondiale, l'Orient a reçu une nouvelle cartographie et a assisté à l'émergence d'États ou nations englobant ces diverses communautés. L'équilibre démographique de ces dernières a donc été rompu au sein de ces nouvelles structures. Mais un examen global de ces communautés en Orient démontre que la notion de majorité et de minorité est complexe, compte tenu des alliances intra-communautaires : les Sunnites et les Chrétiens peuvent s'allier contre les Chiites en Irak, de même que les Alaouites et les Chrétiens en Syrie contre les Sunnites, les Druzes et les Maronites au Liban contre les Chiites compte tenu de la démographie rampante de cette communauté au pays du Cèdre, mais encore les Chrétiens et les Chiites au Liban contre un éventuel conglomérat sunnite syro-libanais, les Druzes et les Juifs contre ce même conglomérat sunnite en Israël tandis que les Chrétiens avec les Cunnites dirigeaient la résistance palestinienne laïque...

Ce facteur communautaire intrinsèque aux sociétés en Orient mais aussi la place importante que la religion occupe dans la relation qui existe entre l'Homme et la société (cet élément a été occulté dans certains pays occidentaux, à l'instar de la France, depuis la Révolution, où l'on cultive la dissociation de l'individu de ses racines culturelles et identitaires en transformant la séparation de l'Église et de l'État en une laïcité outrancière) est instrumentalisé à des fins politiques. La formule d'État ou nation voire le nationalisme tout court est poussé à l'échec dans la plupart des pays orientaux, en particulier depuis l'émergence du sionisme et la création de l'État théocratique d'Israël au Proche-Orient. La diplomatie américaine, sous l'influence des

groupes de pression pro-sionistes, favorise le communautarisme au détriment des constructions étatiques multiconfessionnelles aussi bien pour servir les intérêts de leur allié israélien que pour affaiblir les structures nationales en les déstabilisant, surtout dans les pays orientaux émergents. Cette stratégie inspirée de celle de la diplomatie ottomane, fondée sur le *divide et impera*, sert également à l'emprise américaine sur cette région riche du monde.

Ainsi, les courants fondamentalistes religieux sont encouragés à l'instar des Ayatollahs chiites en Iran qui ont renversé la monarchie et mis en place un régime théocratique favorable au projet communautariste, dans les années 70. La tendance séculatrice actuelle de ce régime et la vocation naturelle des Iraniens à renouer avec leurs racines culturelles et leur civilisation millénaire est aujourd'hui mise en cause. En revanche, les Wahhabites en Arabie Saoudite, pourtant fondamentalistes, procèdent en toute impunité à un prosélytisme chez une grande partie des Sunnites, prônant des principes similaires à ceux d'Al Qaïda (mouvement politico ó religieux dont l'organisation secrète et la hiérarchie n'est pas démantelée depuis une décennie malgré la multiplication des réseaux technologiques) qui est considérée comme un mouvement terroriste. La résistance palestinienne a été délibérément islamisée : elle est dirigée principalement par le Hamas. Ce mouvement religieux sunnite a été encouragé par Israël. Il a remplacé l'OLP (l'Organisation de la Libération de la Palestine), dirigée alors par Yasser Arafat dont la femme est chrétienne ainsi que les autres mouvements de résistance à l'instar du Front Populaire pour la Libération de la Palestine (FPLP) créé par le chrétien Georges Habache et dirigé par un autre chrétien palestinien : Wadih Haddad. Georges Habache avait préalablement créé le Mouvement nationaliste arabe avec un autre chrétien : Constantin Zureik. Le régime nationaliste Baas en Irak a été éradiqué (ce mouvement a été créé dans les années 40 par le chrétien Michel Aflak) en laissant la place libre à une pléthore de mouvements communautaires aussi bien chiites que sunnites ou kurdes. L'une des figures dirigeantes du parti Baas, Monsieur Tarek Aziz, ancien Vice-Président de l'Irak, est aujourd'hui emprisonné... En Syrie, les tentatives du changement du régime baasiste dirigé par la famille El Assad (alaouite) se sont multipliées ces dernières années à l'issue de l'invasion de l'Irak, en 2003.

L'effervescence du fondamentalisme religieux et la balkanisation de l'Orient en battant en brèche les structures étatiques actuelles en faveur de la création de mini-Etats confessionnels, parfois théocratiques, constitue une vraie menace aussi bien pour les Chrétiens que pour les autres communautés en Orient. L'instrumentalisation de la religion et des facteurs différentiels et identitaires culturels à des fins politiques conduit à un cercle vicieux où la peur et la haine des uns et des autres contribuent à l'accentuation de ce chaos.

Il est donc imprudent d'avaliser cette situation et d'encherir la tension entre ces communautés, qui peut être surmontée. L'exemple de la communauté maronite chypriote et son osmose avec les autres communautés de cette île malgré le poids de l'Histoire et les difficultés rencontrées dans le passé en est la preuve.

A cet égard et afin d'examiner cette question, un bref rappel sur les Maronites, leur origine, leur implantation en Orient et leur poids politique s'impose, avant d'examiner la situation plus spécifique des Maronites de Chypre qui fait partie de l'Union européenne depuis 2004.

## LES MARONITES : UNE EGLISE, UNE COMMUNAUTE OU UNE NATION?

Les Maronites doivent leur nom et leur origine à Saint Maron (ou Maroun), un moine ermite de rite syriaque qui vécut au Vème siècle dans la pauvreté et la simplicité dans la région de Cyr en Syrie (vers le nord du Liban). Le monastère où il a vécu se situait sur les rives du fleuve de l'Oronte. A cette époque, la Syrie du Nord se divisait administrativement en trois régions : la Syrie première ou Syrie creuse (*Koïlésyrie*) dont le chef-lieu était Antioche, la Syrie seconde dont le chef-lieu était Hiérapolis (ou *Manbig*). Quant aux régions qui s'étendent au sud d'Apamée jusqu'aux confins de la frontière libanaise, elles se divisaient en deux parties : la Phénicie libanaise (*Poenicia ad Libanum*) dont la capitale était d'abord *Homs* puis *Damas* et la Phénicie maritime (*Phoenicia ad Marm*) dont *Tyr* était la capitale.

A l'Ouest de la Syrie euphratique et du Nord de la Syrie première, s'étendait une vaste région dont la superficie atteignait quarante mille kilomètres carrés environ. On l'appelait *Cyrée* ou la *Cyrrhestique*, du nom de *Cyr*, sa plus grande cité. C'est à cette ville que fut envoyé, en 423, le prédicateur et historien Théodoret d'Antioche, sacré évêque de la région. Grâce à son livre « *L'Histoire religieuse* » qu'on a pu essentiellement apprendre sur la vie de Saint Maron, fondateur de l'église et de la communauté maronite. Dans ce livre, Théodoret d'Antioche rapporte de nombreux détails sur les œuvres des ascètes, de leur mortifications, la manière dont Dieu leur manifestait, par leur méditation, sa générosité et opérait des miracles : citant en particulier ceux qui, dans son évêché, étaient devenus célèbres et dont la sainteté avait eu un rayonnement bienfaisant et, à leur tête, « *Maroun le Divin* », comme il l'appelait.

Cet ermite s'infligeait des mortifications sous la « voûte du ciel », sans toit aucun si ce n'est une petite tente sous laquelle il ne s'abritait que rarement, sur une colline qu'il a escaladée pour s'éloigner des Hommes.

Sur cette colline, on avait jadis construit un temple païen, tombé en ruines au cours des siècles. Saint Maron consacra ce temple, réservé aux démons depuis les temps anciens, et passait ses jours et nuits veillant et adorant. Il faisait de longues prières, passait ses nuits à genoux pour la contemplation de Dieu et des perfections divines. Il pratiquait le jeûne et la claustration dans un espace étroit dont il ne sortait que pour travailler la terre pour épuiser son corps et étouffer ses désirs. Le fait de mâter son corps avec des vêtements rudes, des bures en poils, celui de se priver parfois de s'asseoir et de dormir durant des nuits entières, puis enfin le fait de se consacrer à prêcher les visiteurs, à les conseiller et à consoler ceux qui parmi eux étaient tristes ou malheureux lui permettait de quitter le monde matériel et de s'approcher de plus en plus de la divinité.

Si le temps devenait mauvais, s'il faisait plus froid et si la neige venait à tomber, il se réfugiait alors, non pas dans les ruines du temple qu'il avait consacré et où il n'allait que pour célébrer la messe mais dans une petite tente faite de peau de chèvre.

Selon Théodoret d'Antioche, Saint Maron a été doté du don de guérison. Les gens affluaient vers lui de tout côté. Tous avaient touché du doigt que sa réputation d'homme vertueux et de thaumaturge était vraie. Les malades se guérissaient par l'effet d'un seul médicament : la prière du Saint Maron qui, toutefois, ne se contentait pas de guérir les maladies du corps mais purifiait les âmes aussi. Il guérissait les uns de leur avarice, les autres de leur colère. Il enseignait à certains l'économie, à d'autres les lois de la justice...

Saint Maron l'ermite fuyait les Hommes et les Hommes le suivaient. Il a fui la célébrité sur le sommet d'une montagne isolée mais ses actes l'ont rendu célèbre et le parfum de sa sainteté s'est propagé jusqu'à la grande capitale du pays, jusqu'à Antioche et delà, il parvint aux confins de l'Empire.

Vers l'an 410, Maron le Saint rendit l'âme. Il fut enterré dans la tombe de l'un de ses disciples (*Zabéna*) selon son vœu car il voulait donner une leçon d'humilité et d'abnégation à ses disciples. A peine était-il mort que les foules affluèrent des villages nombreux vers son corps. Les uns et les autres ne désiraient qu'une chose : ravir le corps du moine et l'enterrer dans leur village. La dispute a failli dégénérer en bataille. Ce sont les habitants d'un village du sud de Cyr qui, ayant finalement triomphé, ont emporté le corps et l'ont enterré dans leur village. C'est alors qu'ils ont édifié sur sa tombe la première église maronite. La tombe de Saint Maron et la première église érigée en son nom se situeraient vers le sud de Cyr, à mi distance entre cette ville et Alep (en Syrie).

La tradition maronite veut que le crâne de Saint Maron ait été transporté d'abord de cette église au couvent de « Maroun le Grand » (ou « Maison de Maroun »), construit au bord de l'Oronte, puis de là, au Liban, au couvent de Maroun situé à l'est d'un village dit « *kfarhay* » dans la région de Batroune (c'est de cette région que certains Maronites sont allés, quelques siècles plus tard, vers Chypre). Mais le crâne de Saint Maron n'est resté au Liban que quelques siècles seulement. Il fut ensuite transporté en Italie par un moine bénédictin.

Autour de Saint Maron, une foule de disciples s'est constituée qui, après sa mort, a continué à s'agrandir et de se répartir dans la région. Beaucoup d'entre eux avaient choisi de vivre en moines ermites. Ces disciples se sont alors constitués en ordre religieux organisé et unifié sous la direction d'un Supérieur unique au couvent de Maroun (ou « Maison de Maroun ») situé près de l'Oronte qu'on considère comme le noyau primitif de la communauté maronite. Il s'agissait d'un bâtiment étendu, riche en moines, le plus prospère et le plus élevé quant au grade ecclésiastique. Autour de lui s'est formée et répandue une grande communauté dite alors « maronite » (« les amis de Maroun »), placée sous l'autorité du Pape car prêchant l'unité et l'universalité de l'Eglise. Les Maronites furent également des défenseurs ardents du Concile de Chalcédoine, en 451.

L'ascétisme est une tradition chez les Maronites. Les ermites hommes et femmes se sont toujours répandus dans les monastères maronites. Parmi eux, on compte les saints Charbel, Hardini et la Sainte Rafqa canonisés à Rome respectivement en 1977, 2004 et 2001. Aussi, les Maronites sont dotés d'une mission de prêcher en vue de la réconciliation et du rassemblement.

Mais dès leurs origines, les Maronites furent victimes de persécutions, telle une embuscade tendue par les Jacobites (monophysites : ceux qui ne reconnaissent qu'une seule nature divine du Christ, une nature tellement supérieure à la nature humaine qu'elle l'a absorbé). Cette embuscade a eu lieu en 517. Elle a causé la mort de 350 moines martyrs, fidèles à la foi universelle.

D'entente avec l'empereur Anastase Ier, les Jacobites n'ont pas cessé depuis d'attaquer le couvent de Saint Maron dont les murailles furent démolies pendant un certain temps. Le couvent fut ensuite réparé sous l'empereur Justinien le Grand et vit alors sa richesse se répandre de nouveau grâce aux moines. Ermites et cénobites (le cénobitisme était une forme de vie monastique en communauté) venaient de loin chercher refuge dans ce couvent.

L'usage voulait que le Patriarche et les évêques maronites soient élus parmi les moines de ce couvent qui fut détruit vraisemblablement dans la première moitié du X<sup>ème</sup> siècle à la suite des batailles et des invasions arabes et musulmanes (notamment à l'époque du sultan Sayf Al Dawlah qui s'était battu avec les Byzantins).

C'est à partir de cette date que l'exode massive des Maronites a eu lieu vers le Mont Liban qui fut un refuge à tous les persécutés en Orient. Ils sont venus en masse rejoindre d'autres coreligionnaires maronites qui étaient déjà installés au pays du Cèdre à partir du VII<sup>ème</sup> siècle. Leur Patriarche nommé alors et jusqu'à nos jours « Patriarche d'Antioche et de tout l'Orient » s'est installé au couvent Saint Maron au village *Kfarhay*. Mais le siège patriarcal a changé, par la suite et à maintes reprises, avant d'être fixé définitivement, au XIX<sup>ème</sup> siècle à *Bkérké* (en hiver) et à *Dimane* (en été).

Les Maronites se sont alors répartis tout au long du Mont Liban, dans des villages dont le nom fut alors très souvent baptisé en syriaque (un dialecte araméen parlé par les Maronites et qui est toujours utilisé, à nos jours, dans la liturgie maronite). Ils se sont identifiés socialement et politiquement au pays du Cèdre (le Cèdre devenant partiellement leur emblème). Leur réconciliation avec l'empire byzantin, sous l'empereur Constantin IV, leur a d'ailleurs permis de renforcer cette position. A partir du XI<sup>ème</sup> siècle, ils ont composé avec une autre communauté persécutée en Orient : les Druzes. Sous un régime monarchique de principauté, le pouvoir politique était partagé entre ces deux communautés : la plupart du temps, le Prince était de confession druze et l'équivalent de son Premier ministre (*moudabbir*) ainsi que le commandant de l'armée étaient de confession maronite. Cette construction politico-sociale a été maintenue sous l'Empire ottoman où le Mont-Liban était placé sous la suzeraineté de la Sublime Porte.

Les Maronites ont maintenu des relations privilégiées avec l'Occident, depuis les Croisés à qui ils avaient apporté leur soutien et auprès desquels ils avaient combattu. Au XIII<sup>ème</sup> siècle, le Roi Saint Louis IX, à l'issue de sa victoire au Liban grâce à l'appui des Maronites alors qu'il avait été vaincu à Chypre, accorda sa protection aux Maronites. En 1250, il adressa une lettre au Patriarche maronite, déclarant « *la nation maronite partie de la nation française* ». Cette déclaration a été réitérée, au XVII<sup>ème</sup> siècle, par le Roi Louis XIV qui avait pris comme éducateur pour ses fils le Maronite Abraham Ecchellensis.

En effet, le 28 avril 1649, le Roi Soleil déclara officiellement et solennellement : « *Nous, Louis, par la Grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut ! Savoir faisons par l'avis de la reyne régente, notre très honorée dame et mère, qu'ayant pris et mis, comme nous prenons et mettons, par ces présentes signées de notre main, en nostre protection et sauvegarde spéciale le Révérendissime Patriarche et tous les Prélats, ecclésiastiques et séculiers chrétiens maronites qui habitent particulièrement dans le Mont Liban, nous voulons qu'ils en ressentent l'effet en toute occurrence et pour cette fin nous mandons à notre amé et féal, le sieur de la Haye Ventelaye, conseiller en nos conseils et notre Ambassadeur en Levant, et à tous ceux qui lui succéderont en cet emploi, de les favoriser conjointement ou séparément, de leurs soins, offices, instances et protection, tant à la Porte de notre très cher et parfait amy le Grand Seigneur, que partout ailleurs que besoin sera, en sorte qu'il ne leur soit fait aucun mauvais traitement, mais au contraire qu'ils puissent continuer librement leurs exercices et fonctions spirituelles. Enjoignons aux Consuls et Vice-Consuls de la nation française établis dans les ports et échelles du Levant ou autres arborant la bannière de France, présents et à venir, de favoriser de tout leur pouvoir le dit Sieur Patriarche et tous les chrétiens maronites du dit Mont Liban et de faire embarquer sur*

*les vaisseaux français et autres, les jeunes hommes et tous autres chrétiens maronites qui y voudront passer en chrétienté, soit pour y étudier ou pour quelques autres affaires, sans prendre ni exiger d'eux que le nolis qu'ils pourront donner, les traitant avec toute la douceur et charité possibles. Prions et requérons les illustres et magnifiques Seigneurs, les Bachats et officiers de sa Hautesse, de favoriser et assister le Sieur Archevêque de Tripoli et tous les prélats et chrétiens maronites, offrant de nostre part de faire le semblable pour ceux qui nous seront recommandés de la leur. »*

Ces liens séculaires entre la France et les Maronites totalement identifiés au Liban ont toujours été maintenus. En 1861, grâce à Napoléon III, mon ancêtre, le Cheikh Eid Hatem, a été nommé administrateur général du Mont ó Liban, dans une tentative de mettre un terme au conflit inter-communautaire surgi entre les Maronites et les Druzes en 1860. Au lendemain de la Première guerre mondiale et compte tenu de ces liens étroits entre la France et les Maronites associés à l'Histoire du Liban, la France a obtenu un mandat de la Société des Nations sur le pays du Cèdre. Elle l'a doté d'une Constitution inspirée de celle de la IIIème République française, en 1926, et a permis à la communauté maronite de prospérer. Dès 1943 et en vertu de ce rôle attribué aux Maronites, le Pacte National libanais (une sorte de complément verbal à la Constitution) a accordé la présidence de la République aux Maronites.

C'est ainsi que le Liban constitue une sorte de « foyer national » aux Maronites, y compris pour les Maronites de Chypre dont il convient d'examiner les origines et l'Histoire avant de voir leur situation actuelle et leur avenir.

#### ORIGINE ET APERCU HISTORIQUE DES MARONITES DE CHYPRE

Chypre est la troisième île de la Méditerranée en ordre de superficie. Elle est un point de rencontre de trois continents (l'Europe, l'Afrique et l'Asie) et un croisement de plusieurs civilisations. Avec une nature semblable à celle Liban, elle possède une variété de cèdres qui rappellent ceux de ce pays : le *Cedrus brevifolia*, une espèce endémique qui se trouve dans la forêt chypriote. C'est peut être cette nature mais aussi la proximité géographique de cette île du Liban qui a permis aux Maronites d'y immigrer. Située à l'est de la Méditerranée, Chypre a accueilli les premiers chrétiens dont Saint Paul qui y fonda l'église chypriote à *Salamine* (l'actuelle ville de Famagouste). Dans cette ville, au Vème siècle, a été trouvé le tombeau de Saint Barnabé, disciple du Christ, avec un exemplaire de l'évangile de Saint Mathieu. Cette découverte a valu au primat de l'Église de Chypre l'honneur de recevoir de l'empereur le droit d'user de trois prérogatives impériales : signer à l'encre rouge, porter un sceptre impérial au lieu d'une crosse épiscopale et porter une mandia rouge plutôt que violette. Ce fût ainsi une manière de confirmer le caractère autocéphale de l'Église de Chypre et de dissuader toute tentative de sa mise sous tutelle.

Vers cette terre chrétienne, lieu de refuge et havre de paix, que les premiers Maronites persécutés du Liban et de Syrie sont venus s'y installer vers la fin du VIIème siècle, aux dires des historiens grecs Cedronus et Théophane. A cette époque, la Syrie était envahie par les Sarrasins qui soumièrent les Maronites à maintes vexations et rendirent leur vie très pénible. Ces premiers Maronites se sont alors installés dans la chaîne montagneuse dite *Pendactylos* à côté de Nicosie. Cette chaîne est composée de cinq collines qui ont la forme de cinq doigts (« Pencatylos » veut dire « les cinq doigts » en grec). Elle a une nature identique à la montagne du Liban et regroupe les villages suivants:

-*Kormakiti*. qui rappelle le *Kour* de Batroun (au Liban).

-*Assomatos* qui rappelle *Chainât*.

-*Ayia Marina* qui rappelle *Wadi Kannoubine*.

-*Karpasha* qui rappelle *Beit Chabab*.

Jusqu'à présent, aucun historien n'a pu déterminer le nombre exact de ces premiers Maronites installés à Chypre au VII<sup>ème</sup> siècle.

Quatre siècles plus tard, vers le XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècle, d'autres Maronites vinrent se joindre à leurs coreligionnaires déjà installés dans l'île. Ils accompagnèrent, en fait, les Croisés auprès desquels ils se battaient.

Sous les Lusignan (XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles), ils auraient atteint 125 000 personnes, selon l'historien George Hill, auteur de « *History of Cyprus* », édité aux éditions « *Cambridge University press* ». Ils seraient et devenus l'une des plus nombreuses communautés de l'île : « *Les Maronites, après les Grecs, étaient les plus nombreux dans l'île de Chypre* ». Ils étaient alors répartis dans 64 villages.

Compagnons des Croisés et en communion de foi avec l'Eglise catholique, ils reçurent un traitement de faveur de la part du pouvoir. Chypre était alors gouvernée jusqu'au XVI<sup>ème</sup> siècle respectivement par les Croisés, les Templiers, les Lusignan (dynastie franque), la famille des Ibelin. Au XII<sup>ème</sup> siècle, le Pape Alexandre IV proclama l'île *Bella Cypria*, fille de l'Eglise catholique. Le clergé orthodoxe devait alors obéissance à Rome et les Maronites étaient privilégiés par rapport aux autres communautés, ce qui les mit en mauvaise posture avec les Orthodoxes. Au XIV<sup>ème</sup> siècle, les Génois devinrent les nouveaux Maîtres de l'île pour céder leur place aux Vénitiens au XV<sup>ème</sup> siècle (avec notamment la dynastie des Cornaro). Durant toute cette période, la présence et le rôle des Maronites étaient importants. Georges Ténékides, dans ses travaux consacrés à la Question chypriote, « *La condition internationale de la République de Chypre* » indique : « *sous Henri 1er (1218-1253) et jusqu'à la conquête ottomane, le clergé catholique bénéficia d'un régime de faveur au détriment du clergé orthodoxe qui, brimé et spolié, traversa une période de véritable persécution* ».

Par ailleurs, dans son ouvrage « *L'île de Chypre* » publié au XVI<sup>ème</sup> siècle, le Père Etienne de Lusignan souligne : « *Dès que Guy de Lusignan fut roi de Chypre, beaucoup de communautés chrétiennes, arméniennes, coptes, maronites, etc., vinrent en grand nombre dans ce nouveau royaume, où le prince leur donna plusieurs quartiers de la ville de Nicosie. Là, ils bâtirent des maisons et des églises. Ils eurent plusieurs possessions. (...) Le roi accorda aux Maronites de nombreux privilèges, et tout en habitant des villages, ils avaient de plus grandes franchises que les autres* ».

Mais avec la chute des Vénitiens vaincus par les Turcs, le nombre des Maronites a commencé à décroître. Leurs villages et cités furent détruits, particulièrement Limassol. Beaucoup d'entre eux ont été capturés, d'autres tués sur les champs de bataille. Selon l'historien anglais George Hill, 18.000 Maronites seraient massacrés en défendant la ville de Famagouste. Ce chiffre est estimé à 30.000 morts selon le Patriarche Paul Massad, dans son livre *Aldorr-al-manzum*, « *sans compter ceux qui furent massacrés à Limassol et dans d'autres parties de l'île* ». Mais il existe d'autres facteurs qui ont conduit à cette chute du nombre des Maronites à Chypre, tels que les fléaux et les épidémies. Une partie des survivants auraient quitté l'île pour Malte.

Les Turcs qui ont conquis l'île en 1571 ont renforcé la présence et le rôle de la communauté orthodoxe à Chypre en estimant que cette attitude constituera un rempart contre une

éventuelle reprise de l'île par les Latins. L'Archevêque orthodoxe de l'église autocéphale chypriote a recouvert sa puissance. La Sublime porte lui a reconnu son titre d'« Ethnarque » ou de « millet pachi » (*ethnarkos*: chef d'ethnie, ou *millet pachi* : chef de nation, à l'instar des autres communautés gouvernées sous l'Empire ottoman). Il était aussi chargé de collecter les impôts au nom de la Sublime Porte ainsi que les dîmes ecclésiastiques, ce qui le rendit impopulaire auprès des Maronites.

Dès lors, les relations entre les Orthodoxes et les Maronites n'étaient plus harmonieuses. Ces derniers, catholiques, représentaient aux yeux des premiers un héritage de l'Eglise catholique qui a régné durant quatre siècles sur le pays. L'évêque maronite de Chypre, placé sous la juridiction de l'Archevêque orthodoxe et dont le siège était situé au village de *Dhali*, devait alors fixer sa résidence au Liban à partir du XVIIIème siècle.

Dans son livre sur les « *Maronites de Chypre* », le Père Dandini souligne à ce propos (page 23) : « *Dans le royaume se trouve un évêque placé au ó dessus de tous les autres. Il reçoit de chacun de ses collègues un tribu annuel de 70 aspres (cette somme en y joignant 2 aspres, atteindrait la valeur de 6 Fr. vénitiens). Ce qui ne paie pas, se voit malgré son titre d'évêque, soumis à une cruelle bastonnade. En plus, à chaque prêtre ordonné, on doit lui verser de quinze à vingt ducats. Tel est le pauvre et triste état de ces chrétiens...* ».

Les relations difficiles entre ces deux communautés sont illustrées par des exemples fournis dans le livre de Mgr J.-M. Cirilli, « *Les Maronites de Chypre* » (Imprimerie de l'orphelinat de Don Bosco, Lille, 1898) dans lequel l'auteur rapporte : « *Les Orthodoxes avaient reçu des Turcs toute juridiction sur les Maronites. Ces derniers durent de ce fait subir de la part des orthodoxes et des musulmans de continuelles et cruelles persécutions et toutes sortes de vexations sans un appui pour demander et obtenir justice. En sus des impôts communs à tous, des contributions forcées, de fréquentes exactions, des dénis de Justice, des accusations absurdes, etc., venaient souvent les atteindre, sans miséricorde. Les fruits de leurs terres, de leurs sueurs, leur étaient souvent ravis par leurs odieux tyrans... Pour comble de malheur, souvent leurs femmes étaient conduites dans les harems. Les évêques grecs ne procédaient pas autrement. On sait que le gouvernement turc laisse aux évêques une sorte d'autorité civile. Par exemple, à eux est confiée la perception des impôts et taxes dont les villages chrétiens sont frappés. Sous leur surveillance aussi est faite la répartition de la quote part individuelle. A tout cela, ils ajoutaient d'autres impôts et dîmes ecclésiastiques sans intervention du gouvernement, car ils avaient dans les cachots des chaînes pour punir les récalcitrants* ».

L'auteur rapporte également que, se trouvant au village de Kormakiti, en 1834, Joseph Cirilli (qui porte le même patronyme que lui) raconte qu'il « *vit le collecteur des dîmes apposer les scellés à l'église maronite et la déclarer fermée jusqu'au paiement du dernier centime. Il ajoute que jusqu'aux temps présents, on ne prononce qu'avec effroi le nom Chrisanto, archevêque grec de Nicosie et du drogman Haggi Iorchi, son légat. Leur cruauté fut si grande, que beaucoup de Maronites quittèrent l'île et qu'un bon nombre embrassèrent l'islamisme ou le schisme grec. On raconte entre autres faits, qu'une pauvre femme maronite de Kefalovriso « Kithrea », nommée Calorca, fut soumise à plusieurs tortures. Elle fut liée au vide d'une chaise et roulée de bas en haut et vice versa, pour la faire changer de religion, mais elle resta ferme dans la foi catholique et comme elle disait dans l'amour de son Christ et de Saint Antoine abbé, dont elle entretenait l'église. Elle subit patiemment la mort et fut ensevelie près de la petite porte de cette église. A cette époque néfaste doit s'attribuer la*

*défection d'une grande partie des villages de Kitréa et de Saint ó Romain, où on ne trouve maintenant que des Grecs schismatiques ».*

Dans ce pamphlet rédigé par Mgr Cirilli, Vicaire général des Maronites à Chypre alors, le passage suivant illustre l'état d'esprit qui régna entre ces deux communautés chrétiennes, sous l'Empire ottoman. En page 24, Mgr J.-M. Cirilli écrit : « *Le clergé grec est en général non seulement ignorant, très matériel, sans un seul point de vue un peu élevé, mais vicieux et peu honnête; il a cependant une bonne opinion du catholicisme. Le peuple grec est très fidèle à ses pasteurs, généreux pour le culte divin, mais d'une dévotion toute extérieure. Ils sont très ignorants sur la religion, et leur présence à l'église est seulement matérielle, et ils ne connaissent de leur religion que le signe de la Croix. Leurs coutumes sont immorales, et ils montrent avec une certaine ambition, qu'il descendent des Héliènes ».*

Sous l'Empire ottoman, les villages maronites se résorbaient jusqu'à atteindre 19, en 1596, selon une lettre adressée par le Père Jérôme Dandini (S.J) à Alexandre VII, qui était alors envoyé par le Pape Clément VIII pour visiter les Maronites et rendre ce rapport. Il remarquait, par ailleurs que dans la capitale, « *Nicosie, ville la plus importante, sur 30 000 habitants on compte à peine 4 à 5 000. Dans le reste de l'île, ils ne dépassent pas 12 000 ou 13 000. Sur ce petit nombre, pour ne pas dire la majeure partie, se compose de chrétiens que les tourments ou les intérêts matériels ont fait apostasier. De ce fait, ils étaient ensuite moins persécutés et moins chargés d'impôts ».*

Par ailleurs, de nombreuses familles maronites sont retournées au Liban. D'autres furent dispersées dans la Méditerranée. La minorité qui est restée à Chypre était assujettie à un impôt étouffant, à des vexations de part et d'autre (aussi bien des Turcs que des Orthodoxes) et à un délaissement total conduisant certains maronites à se convertir en apparence à l'Islam tout en continuant à pratiquer leur rite d'une manière dissimulée. Ces derniers furent appelés les «*linonpambakis* ». Ils ont survécu jusqu'au XX<sup>ème</sup> siècle. D'autres Maronites ont changé de rite et devinrent orthodoxes; des villages entiers tels que Kithrea, Vouni, Maroni, etc... Par ailleurs l'Eglise maronite était obligée, jusqu'en 1948, de faire valider les mariages par le métropolitain orthodoxe et devait lui payer la dîme.

## LES MARONITES CHYPRIOTES : SITUATION ACTUELLE ET AVENIR

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, la Grande Bretagne a obtenu de l'Empire ottoman le droit d'administrer Chypre, lors de la guerre entre la Russie et cet empire, en concluant en échange avec le Sultan ottoman un traité d'alliance défensive. Chypre fut alors administrée par des fonctionnaires britanniques indépendants du *Foreign office*, ensuite du *Colonial Office*. Mais lors de la Première guerre mondiale et à l'issue des hostilités entre l'Empire ottoman et les puissances alliées, la Grande Bretagne annula les traités signés avec l'Empire ottoman et annexa Chypre définitivement au Royaume Uni. En 1925, Chypre fut alors déclarée officiellement colonie de la Couronne.

A partir des années cinquante, un mouvement de lutte pour l'indépendance a été déclenché par les Grecs chypriote conduisant à la conclusions de traités signés en 1959 à Zurich puis à Londres, au Lancaster House. A l'issue de ces accords, une Constitution chypriote a vu le jour et l'indépendance de l'île fut proclamée, le 16 août 1960.

Selon cette constitution qui a mis en place un Etat bi-communautaire où le pouvoir est partagé entre les deux principales communautés de l'île (grecque et turque chypriotes), les autres

communautés présentes à Chypre devaient faire connaître leur choix d'appartenir à l'une ou à l'autre. Ainsi, le paragraphe 3 de l'article 2 de la Constitution désigne nommément les Maronites, les Latins et les Arméniens sous le nom de « *groupements religieux* », en les invitant, dans un délai de trois mois à partir de l'adoption de la Constitution, à rejoindre au choix la communauté grecque ou turque. Ces trois communautés ont choisi d'appartenir à la communauté grecque avec laquelle ils partagent la même foi chrétienne, tout en exprimant des réserves quant à leur qualification de « *groupement religieux* ».

A l'instar des autres communautés grecque et turque qui se retournent vers leur « mère patrie » (la Grèce pour les Grecs et la Turquie pour les Turcs), les Maronites de Chypre se sont adressés alors, pour protester cette qualification, au Président libanais (de confession maronite) et lui demander de défendre leurs intérêts à Chypre. En effet, le Liban constitue, comme il a été souligné dans les développements précédents, un noyau voire une sorte de « foyer national » pour les Maronites.

Un comité de Maronites chypriotes s'est rendu alors au Liban pour rencontrer le Président Fouad Chehab. A l'issue de cette visite, un représentant spécial du Président libanais a été dépêché à Nicosie pour régler ce différend et obtenir le changement du qualificatif « *groupement religieux* » par « *communauté Maronite* » et demander d'avoir un député maronite à la Chambre des Représentants, garanti par la Constitution. Mais l'envoyé du Président libanais, le ministre Fouad Ammoun, n'a pas pu obtenir le changement de cette de cette expression dans le texte de la Constitution. En revanche, le Président chypriote, Mgr Makarios (également Archevêque orthodoxe de Chypre) a consenti un arrangement relatif à la députation des Maronites. Il lui a promis qu'un député maronite siègera à la Chambre des Représentants, sans pour autant donner à ce poste une assise constitutionnelle ni de valeur coutumière.

En effet, ce qui a été promis a été aussitôt appliqué : Joseph Yiamakis, qui appartenait à une grande famille de Kormakiti, a été inscrit sur la liste du parti politique de Monsieur Glafcos Clérides (un parti politique de droite) et fut élu député. Mais cette tradition n'a pas été maintenue que pendant dix ans. En 1970, lors des nouvelles élections législatives, Mgr Makarios a demandé à Tassos Papadopoulos, vice-Président du parti de Monsieur Clérides, de ne plus inscrire de Maronites sur les listes de son parti. Dès lors, le nom de Joseph Yamakis n'a plus figuré sur la liste. Ainsi, depuis 1970, les Maronites n'ont plus de représentant à la Chambre, à l'exception des élections législatives de 1990 où un Maronite du parti communiste AKEL a été élu, non pas comme député maronite mais en tant que député du parti AKEL (le Président actuel de Chypre, Monsieur Dimitris Christofias, est issu de ce parti).

Néanmoins, il faut souligner que l'article 109 de la constitution chypriote prévoit que les autres communautés qui répondent à la définition du paragraphe 3 de l'article 2 de la Constitution (les communautés maronites, latines et arméniennes) puissent avoir un représentant au sein du Parlement, avec un statut d'observateur, démuné de pouvoir politique et de vote. Il est uniquement chargé de veiller à l'enseignement du rite maronite dans les écoles publiques et privées. Il est également garant de la liberté du culte maronite.

Ainsi, depuis l'indépendance de Chypre en 1960, les relations entre les Maronites et les autres communautés chypriotes se sont améliorées progressivement. La communauté maronite posséderait à nos jours 2,5% du territoire chypriote, avec trois grandes paroisses qui y prospèrent : celle de Saint Georges à *Kormakiti*, de la Sainte Croix à *Karpacha* et de Saint Michel à *Assomatos*. D'autres églises sont également réparties dans l'île à Nicosie, Limassol et

Polémidia. Il existe deux couvents maronites dans l'île, l'un se trouve à côté du village maronite *Ayia Marina Skilloura* (le couvent de Saint Elie) et l'autre, le couvent de Saint Jean Coutsoveni, est devenu, depuis 1974, la propriété de l'Eglise orthodoxe. Ces couvents étaient sous la direction des moines maronites libanais (*les baladites*). Dans leur ordre, beaucoup de séminaristes chypriotes sont devenus moines.

Le clergé maronite est éduqué au Liban ou en Italie. Beaucoup de Maronites sont allés faire leurs études théologiques au Collège Maronite de Rome. Quelques uns ont travaillé sur la réforme liturgique du Missel maronite.

Comme il a été examiné, parallèlement à leur attachement à leur identité et à leur patrie chypriote et compte tenu de l'aspect communautaire intrinsèque à la construction chypriote notamment depuis l'instauration de la République qui a renforcé ce caractère, les Maronites chypriotes considèrent le Liban comme leur source identitaire, à l'instar des autres communautés : les Grecs chypriotes à l'égard de la Grèce et les Turcs chypriotes à l'égard de la Turquie. En effet, les emblèmes et les symboles illustrent ce caractère. La Constitution chypriote qui a prévu un drapeau propre à Chypre (la carte de l'île en jaune sur un fond blanc avec deux branches d'oliviers au dessous de cette carte) autorise les citoyens chypriotes à arborer le drapeau grec ou turc (disposition de l'article 4 alinéa 1er de la Constitution). La communauté maronite qui ne ressent aucune origine ni lien avec la Grèce ou la Turquie se trouve de ce fait obligée, pour se distinguer des autres communautés, d'arborer le drapeau libanais à côté du drapeau chypriote, en s'accordant ainsi avec les autres communautés de l'île. Par ailleurs et à côté des icônes de Saint Maron, Saint Charbel ou Sainte Rafqa, les Maronites chypriotes décorent leurs clubs et leurs foyers de photos des dirigeants maronites libanais ainsi que du Cèdre qui demeure l'emblème de cette communauté aussi bien à Chypre que dans le monde où les Maronites sont présents.

En 1974, Chypre a connu des heurts inter-communautaires suivis de deux interventions militaires turques qui ont conduit à l'occupation du nord de Chypre par la Turquie (qui se faisait prévaloir alors du Traité de Garantie, une sorte de complément à la Constitution permettant aux trois puissances garantes d'intervenir à Chypre pour établir le statu quo communautaire s'il est mis en cause). Cela a provoqué un déplacement des communautés chypriotes : la majorité des Grecs chypriotes vers le sud de l'île et la majorité des Turcs chypriotes vers le nord. La République chypriote est alors mise en cause et le nord occupé est soustrait au pouvoir du gouvernement (déjà boycotté par les Turcs chypriotes depuis des heurts qui ont eu lieu au préalable, en 1963). En 1983, les Turcs chypriotes ont proclamé le nord, sous occupation turque, République Turque du Nord de Chypre, une entité qui n'est reconnue que par la Turquie.

La plupart des villages maronites se trouvent dans le nord de Chypre et les Maronites devaient soit y rester en vivant dans ces « enclaves » soit s'installer dans le sud, placé sous l'autorité du gouvernement reconnu internationalement. De ce fait, les Turcs chypriotes ont toujours permis aux Maronites de se déplacer entre le nord et le sud, avant même l'ouverture de la frontière entre ces deux espaces en 2003. En revanche et de ce fait, les Maronites ne sont pas soumis à l'obligation d'effectuer leur service militaire obligatoire.

A partir de 1975, date du début de la guerre au Liban, Chypre est devenue une terre de refuge aux Libanais fuyant les bombardements et les hostilités militaires. Son infrastructure, ses ports, aéroport et son système économique stable a permis à des entreprises libanaises de s'y installer. Une nouvelle vague de Maronites a donc rejoint la communauté maronite chypriote.

Mais à la fin de la guerre du Liban et dès le retour de la stabilité au pays du Cèdre, la plupart de ces Maronites ont rejoint leur pays d'origine.

Une osmose politico-sociale s'est alors instaurée à Chypre entre les différentes communautés et les pages douloureuses du passé ont vite été pliées.

En 1988 et après une absence de trois siècles de l'île, le Patriarche maronite a nommé un évêque afin de venir s'installer à Chypre : Monseigneur Boutros Gemayel, Archevêque maronite de Chypre, a alors regagné son siège, à Nicosie. En 2008, Monseigneur Joseph Soueid lui succédera. La communauté maronite à Chypre compte aujourd'hui environ 5.000 fidèles sur une population d'environ 700.000 habitants.

Lors de l'élargissement de l'Union européenne en 2004, Chypre figure parmi les nouveaux arrivants. Cette adhésion motivée essentiellement par le souci de protection contre une éventuelle attaque de la Turquie fait basculer cette île vers une nouvelle domination et un nouvel avenir. L'ouverture des frontières et la soumission de Chypre à la réglementation européenne ont permis un nouveau flot d'immigration mettant en cause l'équilibre démographique et bouleversant la construction socio-communautaire de l'île.

La menace qui pèse sur les Maronites de Chypre viendra essentiellement de cette nouvelle donne, d'une éventuelle perte des repères identitaires et culturels avec une laïcisation outrancière et une dissolution de cette communauté dans ce nouvel ordre.

Paris, le 11 avril 2010